

Commune Le Mené

Procès verbal

Séance publique du Conseil municipal du 13 avril 2023

Le 13 avril 2023 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la Mairie de Le Mené, sur convocation en date du 7 avril 2023 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BIZEUL Mathieu, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, JEZEQUEL Karole, LABBE Jean-Luc, LE BELLEC Magali, LEFEUVRE Daniel, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kévin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à LE BELLEC Magali, LESSARD Anne ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, SOULABAILLE Thomas ayant donné pouvoir à ROCABOY Sylvie, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ULMER Michel.

Etaient excusés (1): KERAUDREN Charlotte

Etaient absents (0) :

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE

1.1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

1.2. Validation du Procès-verbal du 9 février 2023

Le procès verbal de la séance du 9 mars 2023 est validé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

2.1. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Par délibération du 11 juin 2020, Le Conseil Municipal a délégué ses attributions au Maire sur 23 domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. En outre, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu :

Service	Objet	Document (avenant, devis, convention...)	Montant TTC
Finance	Gestion active de la dette	Devis	1 820,16 €
Technique	Bâtiments – Requalification de la cour de l'école de Langourla – étude Géotechnique G2AVP Ginger	Devis	4 620€
Technique	Investissement – signalisation verticale – panneaux	Devis	4 448,54
Administratif	Logiciel prise de rendez-vous en ligne CNI passeport	Devis	1 020,00 €
Technique	Investissement – ST – Espaces Verts – site de Collinée et site de Plessala – Acquisition d'imprimante	Devis	463,68€

VIE MUNICIPALE

Approbation de la proposition d'accompagnement de l'agence Les Petits ruisseaux

Sur invitation de Monsieur Jean-Michel Donne, Maire-adjoint au Développement durable, Roseline Durand, gérante de l'agence Les Petits Ruisseaux, présente sa proposition d'accompagnement de la commune de Le Mené autour de 2 missions :

- Dessiner une vision collective pour le territoire afin de faire émerger une nouvelle feuille de route prospective coconstruite avec la participation des habitants et de personnes ressources. Il est proposé de dresser dans un premier temps un diagnostic de territoire afin d'identifier les enjeux majeurs à relever et aller à la rencontre des habitants pour trouver des actions, des projets pouvant répondre aux enjeux.

- Adapter le programme d'animations en développement durable suite au départ de Marion Delaporte, animatrice.

Cette démarche est proposée sur 22 jours d'animation et de production de synthèse pour un montant global de 15 312 € TTC.

Après échange, le Conseil Municipal valide cette proposition d'accompagner moyennant la somme de 15 312 € TTC.

Désignation d'un nouveau membre du CCAS

Madame Arlette Hingant, Maire-Adjointe à l'action sociale, propose au Conseil Municipal de désigner Madame Isabelle Guillo en remplacement de Monsieur Yvon Recoursé, démissionnaire.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Approbation de la proposition de la CCI 22 d'étude de faisabilité – La Boussole

Monsieur le Maire rappelle que la commune a racheté les murs du commerce multi-services La Boussole suite au départ des anciens gérants dans l'objectif de sauvegarder le dernier commerce de la commune déléguée de Saint Gilles du Mené. Des travaux de mise aux normes s'avèrent nécessaires en vue de sa réouverture. L'Adac a été missionnée pour l'étude de faisabilité technique et définir le pré-programme des travaux qui s'élève à 460 000 € HT. Une consultation d'architecte va être lancée pour engager ces travaux.

Monsieur le Maire précise que le Gouvernement vient de lancer le 1^{er} mars dernier un programme de 12 millions d'euros pour soutenir l'installation de commerces ruraux. Pour pouvoir en bénéficier, il faut faire un dossier de présentation dans lequel une étude de faisabilité doit être menée s'appuyant sur les besoins non satisfaits de la population, démontrant la viabilité économique du projet.

Pour ce faire, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil la proposition de la CCI des Côtes d'Armor d'étude de faisabilité d'un commerce multi-services en zone rurale : potentiel et accompagnement pour le commerce La Boussole. Le montant de cette prestation d'étude s'élève à 3387,50 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir au Maire pour signer le devis et solliciter l'aide d'État au titre de son nouveau programme pour les commerces ruraux.

Adressage (dénomination des rues, impasses et lieux-dits)

Vu l'article L 2121-29 du CGCT, qui précise que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune et qu'ainsi la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante,

Vu la délibération du 9 décembre 2021 relative à la dénomination des voies communales,

Considérant le travail de mise à jour de l'adressage effectué par les Mairies déléguées,

Monsieur le Maire propose d'actualiser les voies, impasses et lieux-dits communaux :

Collinée

Les Bignons	Les Bruyères	Le Cas des Genêts	Le Cas de la Plesse	Le Champ Tirots
La Croix Duret	La Croix Huet	La Croix Jeanne Even	La Croix Perret	Les Grandes Sentes
Lieu dit La Hautaye	Impasse de L'Auberge	Impasse des Fougères	Impasse des Genêts	Impasse du Haras
Impasse des Mûriers	Impasse Paul Sébillot	Impasse des Sureaux	Impasse du Verger	Launay Messu
Les Minthes	Lotissement du Vieux Lavoir	Place des Châtaigniers	Place de la Cohue	Place de la Mairie

Place des Petits Jardins	Le Placis Vert	La Petite Côte	Poche	Résidence Bellevue
Résidence de La Douvette	Rue des Ajoncs	Rue Anatole Le Braz	Rue André Gilles	Rue du Baillot
Rue du Bourgneuf	Rue du Calvaire	Rue Châteaubriand	Rue du Clos Fourré	Rue de Croquelien
Rue du Doué Chanu	Rue de L'Église	Rue de la Forêt	Rue au Juif	Rue du 8 Mai 1945
Rue du 19 Mars 1962	Rue du Mené	Rue des Musiciens	Rue Neuve	Rue de la Nouette
Rue de la Passée	Rue de Penthievre	Rue Pierre Gineste	Rue de la Rance	Les Roches Blanches
Rue Saint-Guillaume	Saint-Mirel	Saint-Thia	Rue Simon D'Estienne	Rue des Tisserand
Rue du Val	Vennelle du Petit Bois Bertrand	Rue Verte	Rue Victor Hugo	La Viette

Langourla

La Barre	Le Bas Valet	La Bautraie	Beau Soleil	La Bêche des Terres
La Berthe	Blanc Mouton	Brandesec	La Brousse Brandesec	La Brousse Launay
La Brousse du Grez	Cadeuc	Le Carpont	La Carrée	Le Champ de la Fontaine
Le Champ du Chêne	Le Champ du Plessis	Le Champ Houssa	Château de Coélan	Château Mélet
Le Chauchix	Chemin du Verger	Le Chêne au Loup	Le Cléneuf	Le Clos Martinet
La Cocantine	Coécard	Coédalan	Contour Saint Eutrope	La Coudre
Le Cran	La Croix Besnard	La Croix Saint Gilles	La Drulais	La Dauphinais
Frolin	Le Grand page	La Grimaudière	Le Gué Georges	Hameau du Lac
L'Hôtel d'en Haut	La Huchardais	Impasse la Ville Jolie	Impasse des Portes	Launay
La Maçonnaï	La Maison Neuve	Le Manoir Saint Joseph	Mauny	Meillery
Le Moo Suzain	La Noé Gruelle	La Noé Ménard	Penhouet	Place de la Chapelle
Place de la Mairie	La Plançonnaï	Le Plassiot	Le Plessis	Le Pont
Les 4 chemins	Quémelin	La Roblinaï	La Roche au Pelé	La Roche du Retez
La Roche es Lait	Le Rocher Percé	Le Rocher Simon	La Rochette	Route du Cran
La Rouvrais	Rue André Fauchet	Rue de la Carrière	Rue de la Forge	Rue de la Perrière

Rue des Camélias	Rue des Fournils	Rue du Clos des Gains	Rue du lavoir	Rue du Stade
Ruelle de Précomard	Rue Saint Joseph	La Rue es Martin	La Saudraie	Simoron
Le Tacon	La Tenue de Coélan	Le Tertre	La Tinguaiie	La Touche
Le Val	La Vigne	La Ville Agand	La Ville Blanchet	La Ville Dée
La Ville Ducas	La Ville es Aloyers	La Ville es Goupines	La Ville es Mallet	La Ville es Recoursé
La Ville es Roties	La Ville Gilles	La Ville Gueneuc	La Ville Guéguen	La Ville Helle
La Ville Hingant	La Villeneuve	La Ville Poirier	La Ville Ratel	La Violette

Plessala

Allée du Petit Gage	Beau Soleil	Bel Air	Bel Horizon	Cariolet
Claire Fontaine	Crémaudu	Cremligot	Crénol	Creux Chemin
Dozo	Espace D'activités De La Perrière	Golouan	Grandes Landes	Kerdreux
Kéréte	Kerfiac	Kermabon	Kermaria	L'abbaye
La Basse Ville	La Belle étoile	La Bernardais	La Biotais	La Bosse-ès-Renards
La Brévielle	La Brigannais	La Brousse	La Bruyère	La Chanvière
La Chenaye Milon	La Clôture	La Clôture d'en Haut	La Corbière	La Côtière
La Côtière D'en Bas	La Côtière d'en Haut	La Coudre	La Creusée	La Croix de L'épine
La Croix des Landes	La Croix Du Corbet	La Croix Pierre	La Croix Verte	La Crôle
La Cuique	La Fontaine Bernay	La Fontaine Huby	La Fontaine Rouillé	La Forêt d'en Bas
La Forêt d'en Haut	La Forêt Du Gué	La Forêt Fauchoux	La Fortville	La Garenne
La Gournelais	La Grassais	La Grenouille	La Haie Presse	La Haie Tergeon
La Haie Veillet	La Haute Ville-ès-trois Chênes	La Haute Ville-ès-Marot	La Hautière	La Heussaie D' En Bas
La Heussaie D' En Haut	La Maison	La Maladrie	La Marette	La Métairie d'En Haut
La Motte-ès-Ribourdouille	La Noë	La Nouette	La Pile	La Porte Marpeau
La Porte Suzanne	La Potelais	La Renoulaie *	La Rivière ès Au Bois	La Salle

La Teurse	La Touche Du Bos	La Touche Peudue	La Tranchandais	La Trousselais
La Trufflaie	La Trufflaie d'En Bas	La Trufflaie d' En Haut	La Vallée Blanche	La Ville Agamp
La Ville Aubrun	La Ville Audrain	La Ville Bernay	La Ville Bouvier	La Ville Ermel
La Ville Herdio	La Ville étienne	La Ville Féburier	La Ville Guibert	La Ville Hervé
La Ville Jéhan	La Ville Josse	La Ville Louis	La Ville Ménantel	La Ville Menguy
La Ville neuve	La Villéon	La Ville Onnière	La Ville Orio	La Ville Rose
Langaspré	Launay du Pont	Launay Fumé	Livoyer	Le Bas De La Lande
Le Bas des Landes	Le Bas Du Mené	Le Bigna	Le Bois Batailly	Le Bois Jean
Le Bois Yan	Le Boscueillet	Le Bas De Penhouët	Le Bos Rouxel	Le Breuil
Le Cas des Pommiers	Le Cas Pensif	Le Champ Barra	Le Champ Du Frêne	Le Champ Jauny
Le Chauchix Collet	Le Chauchix Rochard	Le Chêne Malitourne	Le Clos Alain	Le Clos Menier
Le Clos Neuf	Le Colombier	Le Daim	Le Four Boscher	Le Frêne
Le Gage	Le Gros Chêne	Le Gué Jouan	Le Gué Plat	Le Gué Raulet
Le Haut Kermabon	Le Mesnil	Le Moulin De Kerfiac	Le Moulin De La Heussaie	Le Moulin de La Ville Ermel
Moulin de La Ville Gourio	Le Moulin De Penhouët	Le Moulin du Gros Chêne	Le Moulin Du Vau Hamon	Le Moulin Havelard
Le Pernot	Le Petit Bois	Le Petit Gage	Le Plessis	Le Point Du Jour
Le Ponterret	Le Présalton	Le Riga	Le Scep	Le Tertre
Le Tertre Du Bigna	Le Val	Le Valeret	Le Valérien	Le Vau Hamon
Le Vau Milon	Le Village	Le Vivier	Lotissement du Petit Rocher	L'Orée Du Jour
Les Buttes	Les Champs Berlins	Les Champs Blancs	Les Cinq Chemins	Les Clouets
Les Dézées	Les Fossés	Les Haïches	Les Landelles	les Landes De Cas
Les Longuerais	Les Loges	Les Maisons	Les Pierres Bises	Les rues Amices
Les Rues Besnard	Les rues Derrien	Les Vieilles Mares	Les Villes Gourio	Penhouët
Place de l'église	Place Du Marché	Rue de Bel Air	Rue De La Fontaine St-Père	Rue de La Grande Clôture

Rue de La Grande Perrière	Rue de La Haute Ville-ès-Robert	Rue de La Métairie	Rue de La Mission	Rue De La Poste
Rue De L' étang	Rue De Rennes	Rue des Artisans	Rue Des Châtaigniers	Rue des étouables
Rue Des Hauts Champs	Rue Des Noës	Rue Des Ronces	Rue Du Calvaire	Rue Du Chêne Vert
Rue Du Colombier	Rue Du Commerce	Rue Du Docteur Bellamy	Rue du Petit Rocher	Rue Du Pré Botté
Rue Du Séhet	Rue Du Stade	Rue Du 19 Mars 1962	Rue François Mitterrand	Rue Pierre Botrel
saint-crin d'en bas	saint-crin d'en haut	Sainte-Hélène	Saint-Udy	Sous Le Feu
Sur La Lande	Troboeuf			

Le Gouray

Belle Côte	La Hugelais	Le Beaufeu	Le Ruset	La Horvais
Boga	La Lande	Le Bois chef d'Ane	Le Val Maupas	Launay
Boucléron	La Maisonnnette	Le Bois de Carbilan	Le Val Raulet	Le Rocher
Carbilan	La Meuniais	Le Canard	Le Vaumorin	Résidence La Ville es Goupines
Cornouailles	La Motte Basse	Le Cas des Noës	Le Vaupigneul	Rond Point de l'Epinette
Grande Maison	La Motte du Parc	Le Champ des Roches	Le Versant	Roz Ar Lann
Guéménon	La Porte Badouard	Le Champ Houssa	Le Vieux Moulin	Rue de Bel Air
Hotel Jean du Bois	La Ravillais	Le Clos du Terte	Les Boslets	Rue de Croquellien
Impasse de la Gare	La Rochette	Le Clos Méchin	Les Bouillons	Rue de la Brasserie
Impasse de Poulancre	La Rochette d'en Bas	Le Clos Neuf	Les Champs Tirots	Rue de Penthievre
Impasse des Bleuets	La Rochette d'en Haut	Le Cognet	Les Deux Fontaines	Rue de Poulancre
Impasse des Lilas	La Rohée	Le Coudray	Les Fraiches	Rue des Châtaigniers
L'Hotel Tronel	La Vigne	Le Fresne	Les Landelles	Rue des Genêts
L'Aulne	La Ville Bécherel	Le Gacet	Les Landes	Rue des jardins du Presbytère
L'Epine	La Ville Bouvier	Le Gros Chêne	Les Lavandes	Rue des Jonquilles

L'Épinette	La Ville Doualan	Le Gué	Les Métières	Rue des Pihardais
La Barette	La Ville es Feuves	Le Gueurien	Les Murs	Rue du 6 août 1944
La Basse Ville	La Ville es Goupines	Le Hameau du Mené	Les Noës	Rue du Calieu
La Brousse	La Ville es Gouyons	Le Haubert	Les Quatre Vents	Rue du Hameau des Etouillettes
La Côtière	La Ville Franche	Le Haut Davie	Les Rochers	Rue du Mené
La Cour Neuve	La Ville Gallais	Le Limbé	Les Rochettes	Rue du Pas es Biches
La Croix	La Ville Gauvin	Le Maroc	Les Rues d'en bas	Rue Saint Etienne
La Croix de Bois	La Ville Gicquelle	Le Maupas	Permoyal	Saint Roch
La Croix de la Corbière	La Ville Hellieu	Le Menubret	Place de la Mairie	Sous les Douées
La Croix es Chevets	La Ville Heudussant	Le Moulin	Pouha	Troherneuf
La Délaissais	La Ville Lieu de Fer	Le Pas es Biches	Poulancré	Truet
La Dériennais	La Ville Martel	Le Petit Permoyal	Quénénéheuc	Zone d'activités de la Ville es Goupines
La Donichais	La Ville Neuve	Le Plessis	Quilloury	
La Fontaine	La Ville Raffray	Le Point du Jour	Ranlâtre	
La Hautière	La Ville Venou	Le Pré de la Clef	Résidence de la Mairie	
La Hibetière	La Ville Ville	Le Prest	Résidence des Ajoncs d'or	

St Gilles du Mené

Beauregard	La Douve	Le beau Chêne	Le Raimbault	Rue de l'Eglise
Beau Soleil	La Guérande	Le Breuil d'en Bas	Le Rompay	Rue de la Bruyère Fauvel
Bellevue	La Guette de Bosny	Le Breuil d'en Haut	Le Seilla	Rue de la Fontaine
Bosny	La Harillais	Le Cas	Le Village de Bosny	Rue de La Hutte
Cité des Bruyères	La Lande Bertrand	Le Clos Frais	Les 3 Roches	Rue des Ecoles
Domhay	La Lysée	Le Clos Rouillé	Les Boulaies	Rue des Jardiniers
Impasse de l'Horizon	La Palnaie	Le Fraïchot	Les Fosses	Rue des Landes

Impasse des Forgerons	La Picaudais	Le Gohy	Les Loges	Rue des Pignons
Impasse du Four	La Roche Pierre	Le Mautray	Les Tertres	Rue des Sabotiers
Impasse du Porche	La Touche	Le Moulin à Foulér	Mégrin	Rue du Stade
Kerillan	La Touche Jouard	Le Moulin de la Ville Ermel	Place de la Mairie	Rue Khorn
Kerillan d'en Bas	La Vieille Lande	Le Moulin des Vallées	Place du Courtil Raulet	Très Le Bois
La Belle Côte	La Villain	Le Perray	Route de Collinée	
La Brévielle	La Ville Basse	Le Pont de la Palnaie	Route de Plémet	
La Croix du Perron	Le Bas du Mené	Le Pot	Route de Plessala	

Saint Gouëno

Beauséjour	La Glénehaie	La Villeneuve	Le Placis Vert	Launay
Beausoleil	La Haumonaie	Le Bocage	Le Pont de la Saude	Place Augustin Evin
Bellevue	La Métairie	Le Cas Chagnon	Le Ponterret	Place de l'Eglise
Clair Matin	La Motte aux Agneaux	Le cas de la Bosse Gicquel	Le Tertre	Place des Primevères
Fontaine Claire	La Parentelais	Le cas du Vau Rouault	Le Val	Place Jean Latouche
Impasse du Four	La Philippais	Le Château	Les 4 Chemins	Rue de la Chapelle
Kerrouet	La Porte	Le Chatelet	Les Aulniaux	Rue de la Fontaine
La Bichardais	La Porte Cadet	Le Chauchix	Les Avenues	Rue des Bourgeons
La Brousse	La Porte Gestin	Le Clos Daniel	Les Clôtures	Rue des Chataigniers
La Carrée	La Rochette	Le Coudray	Les Hautières	Rue des Forges
La Chesnaie	La Saude	Le Fraîche	Les Méandres	Rue des Landes
La Clôture	La Touche Durand	Le Grand Cas	Les Pechières	Rue des Maçons
La Clôture de la Hautaie	La Vallée	Le Guénorme	Les Pierres Blanches	Rue des Manoirs
La Courneuve	La Ville de Lée	Le Haut de l'Hiver	Les Quatres Routes	Rue des Moulins
La Croix Badoual	La Ville es Geais	Le Moulin de Kermené	Les Rues Colleu	Rue du Léry

La Croix Clément	La Ville es Gougeon	Le Moulin de la Roche	Les Rues Gicquel	Voluet
La Croix de la Saude	La Ville es Liaux	Le Moulin de Mauny	Les Rues Gorges	
La Croix des Clôtures	La Ville Gueury	Le Moulin des Vaux	Lessard	
La Croix Perret	La Ville Hervoix	Le Moulin Durand	Kerfiac	
La Gilaudais	La Ville Hoyo	Le Placis	Kermené	

Saint Jacut du Mené

Beau Soleil	La Croix Verte	La Ville Audrain	Le Gué Haria	Les Rosaies
Bel Air	La Grande Maison	La Ville au Chevalier	Le Mené	Les Venelles
Belle Côte	La Grande Rivière	La Ville au Cointre	Le moulin de la Goulière	Le Vieux Parc
Bellevue	La Goulière	La Ville au Vent	Le Moulin de Saint Jacut	Place de l'Eglise
Bransac	La Haute Haye	La Ville Burel	Le Moulin du parc	Route du Moulin
Cité des Sports	La Haute Ville	La Ville Boinet	Le Courtil aux moines	Route du Pommeray
Impasse des Bruyères	La Goulière	La Ville d'Aimant	Le Moulin Neuf	Rue Arnaud Beltrame
Kercoursac	La Herbedais	La Ville Fillard	Le Perey	Rue de l'Etang
La Basse Haye	La Hutte à l'Anguille	La Ville Moisan	Le Plessis	Rue des Brûlons
La Boulée	La Jaunette	La Ville Pierre	Le Pommeray	Rue des Ecureuils
La Brousse	La Maison de la Goulière	Le Beaujaune	Le Pré au Coq	Rue des Forges
La Chapelle du Bon Réconfort	La Mare Pouha	Le Bon Réconfort	Le Rocher	Rue des Marettes
La Carrée	La Martinais	Le Château Gaillard	Les Barres	Rue des Mésanges
La Chesnaye	La Ruais	Le Champ Pillard	Les Champs Thomas	Rue des Roseaux
La Clôture	La Secouette	Le Château du Parc	Les Fourneaux	Rue des Trois Chênes
La Clôture es Bougault	La Tiolais	Le Clos Fourchon	Les Noës	Rue du Lavoir
La Corbière	La Touche	Le Clos Long	Les Portes	Rue du Pré Guévon
La Croix Bellière	La Tournée	Le Courtil Bagot	Les Rues Bourdons	Rue du 19 Mars 1962

La Croix de la Corbière	Villeneuve	Le Faye	Les Rues Cadieux	
-------------------------	------------	---------	------------------	--

Le Conseil Municipal valide la proposition d'actualisation de l'adressage communal.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération relative aux recrutements des agents sur un emploi non permanent

Vu le [Code général de la Fonction Publique](#),

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient alors au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire rappelle qu'il existe deux types d'emplois : « permanents » et « non permanents ». La différence est importante, puisque les procédures de recrutement ne sont pas les mêmes.

Ainsi par nature, un emploi non permanent ne peut, être occupé que par un agent contractuel, contrairement aux emplois permanents réservés aux agents fonctionnaires.

Toutefois le recours aux agents contractuels sur emploi non permanent est limité aux cas suivants :

Références du Code Général de la Fonction Publique	Motif	Durée maximale
Article L. 332-23 (anciens articles 3 I. 1° et 2° loi 84-53)	Accroissement temporaire d'activité	12 mois par période de 18 mois consécutifs
	Accroissement saisonnier d'activité	6 mois par période de 12 mois consécutifs

Ainsi, considérant la nécessité d'avoir recours aux agents contractuels sur emplois non permanents compte tenu des accroissements d'activité au sein des différents services de la collectivité (temporaire ou saisonnier), à hauteur de :

- 7,5 ETP au service propreté en période scolaire
- 2,5 ETP au service éducation en période scolaire
- 2 ETP au service espaces verts de juillet à août
- 2 ETP au service espaces verts de mars à octobre.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels de droit public sur emplois non permanents pour faire face à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

OU

- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

L'agent devra justifier si possible d'une expérience similaire d'une année.

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C, et la rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de 473. Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 9 juin 2022 ne sera pas applicable.

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite :

- la création des emplois non permanents suivants :

- 7,5 ETP au service propreté en période scolaire
- 2,5 ETP au service éducation en période scolaire
- 2 ETP au service espaces verts de juillet à août
- 2 ETP au service espaces verts de mars à octobre.

- l'autorisation de fixer le niveau de rémunération en tenant compte de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle et du profil du candidat retenu.

- l'inscription de la dépense au budget.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble des propositions émises.

FINANCES

Votes des budgets Primitifs 2023

Budget 2023 : COMMUNE

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

- l'excédent de la section de fonctionnement de 4 339 340,78 €
- le déficit de la section d'investissement de 640 561,69 €
- Les restes à réaliser d'un montant de 2 145 092,30 € en dépenses et 914 748,31 € en recettes

Considérant l'affectation en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 2 468 135,10 € et en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 1 870 905,68 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	2 468 435,10 €
011-Charges à caractère général	3 230 000,00 €	013-Atténuations de charges	100 164,90 €
012-Charges de personnel	4 655 000,00 €	042-Écritures d'ordre	225 000,00 €
014-Atténuations de produits	15 000,00 €	70-Produits des services	568 000,00 €
023-Virement en investissement	2 084 295,00 €	73-Impôts et taxes	4 925 672,00 €
042-Écritures d'ordre	1 550 000,00 €	74-Dotations	3 915 723,00 €
65- Autres charges de gestion	1 007 600,00 €	75-Autres produits de gestion	708 900,00 €
66-Charges financières	200 000,00 €		
67-Charges exceptionnelles	50 000,00 €		
68-Provisions	120 000,00 €		
TOTAL	12 911 895,00 €	TOTAL	12 911 895,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	640 561,69 €	001-Excédent reporté	€
040-Écritures d'ordre	225 000,00 €	021-Virement du fonctionnement	2 084 295,00 €
041-Opérations patrimoniales	500 000,00 €	024-Produits de cessions	477 000,00 €
041-Avances forfaitaires	100 000,00 €	040-Écritures d'ordre	1 550 000,00 €
16-Emprunts et cautions	670 000,00 €	041-Opérations patrimoniales	500 000,00 €
204-Subventions versées	1 718 958,38 €	041-Avances forfaitaires	100 000,00 €

21-Immo. corporelles	275 496,46 €	10-Réserves - FCTVA	3 326 810,03€
Opérations d'équipement	8 145 332,46 €	13-Subventions reçues	1 537 243,96 €
45-Opérations pour cpte tiers	10 000,00 €	16-Emprunts et cautions	2 700 000,00 €
		45-Opérations pour cpte tiers	10 000,00 €
TOTAL	12 285 348,99 €	TOTAL	12 285 348,99 €

Et autorise dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Budget 2023 : EAU

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

le déficit de la section de fonctionnement de 100 377,92 €

l'excédent de la section d'investissement de 509 281,10 €

Les restes à réaliser d'un montant de 517 981,74 € en dépenses et 71 250,00 € en recettes,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	100 377,92 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	343 000,00€	042-Amortissement des subv	55 000,00 €
012-Charges de personnel	98 000,00 €	70-Ventes d'eau	540 000,00 €
014-Atténuations de produits	8 900,00 €	77-Produits exceptionnels	262 323,20 €
022-Dépenses imprévues	10 000,00 €		
023-Virement en investissement	55 000,00 €		
042-Amortissement des immos	185 000,00 €		
042-Amortissement charge étalée	2 545,28 €		

65- Autres charges de gestion	8 500,00 €		
66-Charges financières	45 000,00 €		
67-Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
TOTAL	857 323,20 €	TOTAL	857 323,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	509 281,10 €
020-Dépenses imprévues	30 000,00 €	021-Virement du fonctionnement	55 000,00 €
040-Amortissement des subv	55 000,00 €	040-Amortissement des immos	185 000,00 €
041-Intégration frais d'études	50 000,00 €	040-Amortissement charge étalée	2 545,28 €
041-Avances forfaitaires	15 000,00 €	041-Intégration frais d'études	50 000,00 €
16-Emprunts	54 500,00 €	041-Avances forfaitaires	15 000,00 €
21-Immo. corporelles	183 168,78 €	10-Réserves	0,00 €
23-Immo. en cours	1 062,08 €	13-Subventions d'équipement	78 815,28 €
Op.10201-Ext-réno réseaux	300 000,00 €	16-Emprunts	320 000,00 €
Op.10202-Sectorisation	5 000,00 €		
Op.10204-Les Aulniaux	0,00 €		
Op.10205-Réservoir et réseau	450 000,00 €		
Op.10206-Stabilisateurs de pression	21 910,80 €		
Op.10207-Sécurisation	20 000,00 €		

Op. 10208-Animation plan d'actions	30 000,00 €		
TOTAL	1 215 641,66 €	TOTAL	1 215 641,66 €

Budget 2023 : CHAUFFERIES BOIS

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

l'excédent de la section de fonctionnement de 124 207,95 €

l'excédent de la section d'investissement de 169 787,11 €

Les restes à réaliser d'un montant de 12 241,00 € en dépenses

Considérant l'affectation en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 124 207,95 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	124 207,95 €
011-Charges à caractère général	258 000,00 €	013-Atténuations de charges	35 820,00 €
012-Charges de personnel	5 000,00 €	042-Amortissement des subv	98 000,00 €
022-Dépenses imprévues	10 000,00 €	70-Vente de chaleur	250 200,00 €
023-Virement en investissement	82 627,95 €		
042-Amortissement des immos	119 428,42 €		
042-Amortissement charge étalée	5 571,58 €		
65- Autres charges de gestion	2 500,00 €		
66-Charges financières	4 600,00 €		
67-Charges exceptionnelles	20 000,00 €		

68-Provisions	500,00 €		
TOTAL	508 227,95 €	TOTAL	508 227,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	169 787,11 €
020-Dépenses imprévues	20 000,00 €	021-Virement du fonctionnement	82 627,95 €
040-Amortissement des subv	98 000,00 €	040-Amortissement des immos	119 428,42 €
041-Intégration frais d'études	25 000,00 €	040-Amortissement charge étalée	5 571,58 €
041-Avances forfaitaires	150 000,00 €	041-Intégration frais d'études	25 000,00 €
16-Emprunts	44 000,00 €	041-Avances forfaitaires	150 000,00 €
Op.105001-Compteurs thermiques	20 000,00 €	13-Subventions d'investissement	304 584,94 €
Op.105002-Chauffage Plessala	500 000,00 €		
TOTAL	857 000,00 €	TOTAL	857 000,00 €

Budget 2023 : TRANSPORTS.

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

l'excédent de la section de fonctionnement de 60 635,48 €

l'excédent de la section d'investissement de 98 323,75 €

Considérant l'affectation en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 60 635,48 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	60 635,48 €
011-Charges à caractère général	106 500,00 €	70-Recettes	127 364,52 €
012-Charges de personnel	65 000,00 €	74-Subventions d'exploitation	75 000,00 €
022-Dépenses imprévues	10 600,00 €		
023-Virement en investissement	60 000,00 €		
042-Amortissement des immos	18 500,00 €		
65- Autres charges de gestion	500,00 €		
66-Charges financières	900,00 €		
67-Charges exceptionnelles	500,00 €		
68-Provisions	500,00 €		
TOTAL	263 000,00 €	TOTAL	263 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	98 323,75 €
020-Dépenses imprévues	10 000,00 €	021-Virement du fonctionnement	60 000,00 €
16-Emprunts	18 000,00 €	040-Amortissement des immos	18 500,00 €

21-Immo. corporelles	148 823,75 €		
TOTAL	176 823,75 €	TOTAL	176 823,75 €

Budget 2023 : PANNEAUX SOLAIRES

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

l'excédent de la section de fonctionnement de 56 541,58 €

l'excédent de la section d'investissement de 15 002,64 €

Considérant l'affectation en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 56 541,58 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	56 541,58 €
011-Charges à caractère général	12 500,00 €	042-Amortissement des subv	500,00 €
023-Virement en investissement	101 541,58 €	70-Recettes	70 000,00 €
042-Amortissement des immos	12 500,00 €	75-Autres produits de gestion	5,00 €
65- Autres charges de gestion	5,00 €		
66-Charges financières	500,00 €		
TOTAL	127 046,58 €	TOTAL	127 046,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023

001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	15 002,64 €
020-Dépenses imprévues	10 000,00 €	021-Virement du fonctionnement	101 541,58 €
040-Amortissement des subv	500,00 €	040-Amortissement des immos	12 500,00 €
041-Intégration frais d'études	5 000,00 €	041-Intégration frais d'études	5 000,00 €
041-Avances forfaitaires	10 000,00 €	041-Avances forfaitaires	10 000,00 €
16-Emprunts	0,00 €	16-Emprunts	100 000,00 €
Op.10801-Inst. photovoltaïques	218 544,22 €	27-Autres immo. financières	3 000,00 €
27-Autres immo. financières	3 000,00 €		
TOTAL	247 044,22 €	TOTAL	247 044,22 €

Budget 2023- STATIONS-SERVICES

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

l'excédent de la section de fonctionnement de 36 884,25 €

l'excédent de la section d'investissement de 28 183,16 €

Les restes à réaliser d'un montant de 10 490,00 € en dépenses

Considérant l'affectation en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 36 884,25 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	36 884,25 €
011-Charges à caractère général	1 520 000,00 €	042-Amortissement des subv	1 000,00 €

012-Charges de personnel	4 295,00 €	70-Vente de carburants	1 545 095,00 €
022-Dépenses imprévues	5 000,00 €	75-Autres produits de gestion	5,00 €
023-Virement en investissement	38 884,25 €		
042-Amortissement des immos	11 500,00 €		
65- Autres charges de gestion	5,00 €		
66-Charges financières	3 300,00 €		
TOTAL	1 582 984,25 €	TOTAL	1 582 984,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	28 183,16 €
020-Dépenses imprévues	0,00 €	021-Virement du fonctionnement	38 884,25 €
040-Amortissement des subv	1 000,00 €	040-Amortissement des immos	11 500,00 €
16-Emprunts	12 500,00 €		
21-Immo. corporelles	65 067,41 €		
TOTAL	78 567,41 €	TOTAL	78 567,41 €

BUDGET 2023 : IMMOBILIER A VOCATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

l'excédent de la section de fonctionnement de 121 880,25 €

le déficit de la section d'investissement de 101 255,67 €

Les restes à réaliser d'un montant de 46 193,49 € en dépenses

Considérant l'affectation en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 121 880,25 €. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	40 000,00 €	042-Amortissement des subv	2 000,00 €
012-Charges de personnel	3 500,00 €	70-Charges	12 000,00 €
022-Dépenses imprévues	2 505,00 €	75-Loyers et autres produits	85 000,00 €
023-Virement en investissement	15 500,00 €	75-Autres produits de gestion	5,00 €
042-Amortissement des immos	34 000,00 €	77-Produits exceptionnels	5 500,00 €
65- Autres charges de gestion	0,00 €		
66-Charges financières	7 500,00 €		
67-Charges exceptionnelles	1 500,00 €		
68-Provisions	0,00 €		
TOTAL	104 505,00 €	TOTAL	104 505,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	101 255,67 €	001-Excédent reporté	0,00 €
020-Dépenses imprévues	0,00 €	021-Virement du fonctionnement	15 500,00 €
040-Amortissement des subv	2 000,00 €	040-Amortissement des immos	34 000,00 €
041-Intégration frais d'études	40 000,00 €	041-Intégration frais d'études	40 000,00 €

041-Avances forfaitaires	22 500,00 €	041-Avances forfaitaires	22 500,00 €
16-Emprunts et cautions	13 000,00 €	10-Affectation du résultat	121 880,25 €
16-Remboursement et cautions	2 500,00 €	13-Subvention d'investissement	420 000,00 €
20-Immo. incorporelles	15 000,00 €	16-Emprunts	679 875,42 €
21-Immo. corporelles	3 000,00 €	16-Cautions reçues	2 500,00 €
Op.11901-Toiture Coccimarket	0,00 €		
Op.11902-Maisons de santé	560 000,00 €		
Op.11903 La Boussole	577 000,00 €		
TOTAL	1 336 255,67 €	TOTAL	1 336 255,67 €

BUDGET 2023 LOTISSEMENT DE LA PERRIERE (Collinée)

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

le déficit de la section de fonctionnement de 157 686,02 €

le déficit de la section d'investissement de 13 118,29 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	157 686,02 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	5 000,00 €	042-Saisie stock final	120 267,96 €
042-Annulation stock initial	115 267,96 €	70- Vente de terrains	157 686,02 €
65- Autres charges de gestion	5,00 €	75-Autres produits de gestion	5,00 €
TOTAL	277 958,98 €	TOTAL	277 958,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	13 118,29 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Saisie stock final	120 267,96 €	040-Annulation stock initial	115 267,96 €
		16 - Emprunts	18 118,29 €
TOTAL	133 386,25 €	TOTAL	133 386,25 €

-AUTORISER dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

BUDGET 2023 : LOTISSEMENT RÉSIDENCE DU LAC (Langourla)

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 10/03/2022

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

le déficit de la section de fonctionnement de 49 195,14 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2022	Chapitre	BP 2022
002-Déficit reporté	49 195,14 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	5 000,00 €	70- Vente de terrains	54 195,14 €
65- Autres charges de gestion	5,00 €		5,00 €
TOTAL	54 200,14 €	TOTAL	54 200,14 €

-et autorise dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

BUDGET 2023 : LOTISSEMENT LE PETIT ROCHER (Plessala)

VU le Compte Financier Unique,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2022

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

le déficit de la section de fonctionnement de 73 597,11 €

l'excédent de la section d'investissement de 34 314,32 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	73 597,11 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	5 000,00 €	042-Saisie stock final	53 624,32 €
042-Annulation stock initial	47 624,32 €	043-Intégration frais financiers	1 000,00 €
043-Intégration frais financiers	1 000,00 €	70-Vente de terrains	73 597,11 €
65- Autres charges de gestion	5,00 €	75-Autres produits de gestion	5,00 €
66-Charges financières	1 000,00 €		
TOTAL	128 226,43 €	TOTAL	128 226,43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	34 314,32 €
040-Saisie stock final	53 624,32 €	040-Annulation stock initial	47 624,32 €
16-Emprunts	28 314,32 €		
TOTAL	81 938,64 €	TOTAL	81 938,64 €

-et autorise dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

BUDGET 2023 : LOTISSEMENT LES AJONCS (Saint-Gilles)

VU le Compte Financier Unique,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

le déficit de la section de fonctionnement de 81 225,95 €

le déficit de la section d'investissement de 2 465,29 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	81 225,95 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	5 000,00 €	042-Saisie stock final	78 865,29 €
042-Annulation stock initial	71 465,29 €	043-Intégration frais financiers	2 400,00 €
043-Intégration frais financiers	2 400,00 €	70-Vente de terrains	81 225,95 €
65- Autres charges de gestion	5,00 €	75-Autres produits de gestion	5,00 €
66-Charges financières	2 400,00 €		
TOTAL	162 496,24 €	TOTAL	162 496,24 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	2 465,29 €	040-Annulation stock initial	71 465,29 €
040-Saisie stock final	78 865,29 €	27-Autres immo. financières	15 865,29 €

16-Emprunts	6 000,00 €		
TOTAL	87 330,58 €	TOTAL	87 330,58 €

-et autorise dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

BUDGET 2023 : LOTISSEMENT LES TILLEULS (Saint-Jacut)

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

le déficit de la section de fonctionnement de 56 925,66 €

le déficit de la section d'investissement de 61 766,98 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	56 925,66 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	35 000,00 €	042-Saisie stock final	96 766,98 €
042-Annulation stock initial	61 766,98 €	70- Vente de terrains	56 925,66 €
65- Autres charges de gestion	5,00 €	75-Autres produits de gestion	5,00 €
TOTAL	153 697,64 €	TOTAL	153 697,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	61 766,98 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Saisie stock final	96 766,98 €	040-Annulation stock initial	61 766,98 €

16-Emprunts		16 - Emprunts	96 766,98 €
TOTAL	158 533,96 €	TOTAL	158 533,96 €

-et autorise dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

BUDGET 2023 : LOTISSEMENT LE HAMEAU DES ETOUBLETES (Le Gouray)

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

le déficit de la section de fonctionnement de 17 810,64 €

le déficit de la section d'investissement de 40 052,16 €

Le Conseil Municipal est invité à

-ADOPTER le Budget Primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	17 810,64 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	70 000,00 €	042-Saisie stock final	110 052,16 €
042-Annulation stock initial	40 052,16 €	70- Vente de terrains	17 810,64 €
65- Autres charges de gestion	5,00 €	75-Autres produits de gestion	5,00 €
TOTAL	127 867,80 €	TOTAL	127 867,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	40 052,16 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Saisie stock final	110 052,16 €	040-Annulation stock initial	40 052,16 €

16-Emprunts	0,00 €	16 - Emprunts	110 052,16 €
TOTAL	150 104,32 €	TOTAL	150 104,32 €

-AUTORISER dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

BUDGET 2023 : LOTISSEMENT LE HAMEAU DES LANDES (Le Gouray)

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2022,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 09/03/2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

résultat nul de la section de fonctionnement

résultat nul de la section d'investissement

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	51 000,00 €	042-Saisie stock final	51 000,00 €
042-Annulation stock initial	0,00 €	70- Vente de terrains	0,00 €
65- Autres charges de gestion	5,00 €	75-Autres produits de gestion	5,00 €
TOTAL	51 005,00 €	TOTAL	51 005,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Saisie stock final	51 000,00 €	040-Annulation stock initial	0,00 €
16-Emprunts	0,00 €	16 - Emprunts	51 000,00 €

TOTAL	51 000,00 €	TOTAL	51 000,00 €

Et autorise dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Animation du plan d'actions AAC Les Aulniaux – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Considérant que les dépenses relatives à l'animation du plan d'actions sur l'AAC des Aulniaux s'étaleront sur trois exercices comptables, il paraît judicieux que les crédits de paiement s'étalent aussi sur la durée des travaux, soit les années 2022, 2023 et 2024.

En conséquence et de façon à ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2022, il convient de voter une autorisation de programme d'un montant de : 45 000 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de voter, pour l'animation du plan d'actions des Aulniaux le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

-PRECISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Salle des fêtes Saint-Jacut: Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) – Révision n°2

Vu la délibération en date du 14 avril 2022 relative à la révision d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Jacut-du-Mené d'un montant de 1 500 000 €.

Considérant la prévision et la réalisation,

	2021	2022	2023
Prévision	100 000 €	599 653,60 €	900 000,00 €
Réalisation	346,40 €	143 311,72 €	

Considérant les différents avenants,

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de réviser pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Jacut-du-Mené le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

	2021	2022	2023
Crédits de paiement	346,40 €	143 311,72 €	1 456 341,88 €
Total	1 600 000,00 €		

- PRECISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

ALSH Saint-Jacut: Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) - Révision n°2

Vu la délibération en date du 15 avril 2021 relative à la création d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement dans le cadre de la construction de l'ALSH de Saint-Jacut-du-Mené d'un montant de 770 000 €.

Considérant la prévision et la réalisation,

	2021	2022
Prévision	110 000 €	660 000 €
Réalisation	12 823,10 €	18 987,08 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réviser pour les travaux de construction de l'ALSH de Saint-Jacut-du-Mené le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

	2021	2022	2023
Crédits de paiement	12 823,10 €	18 987,08 €	1 068 189,82 €
Total	1 100 000,00 €		

-PRÉCISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Village retraite Plessala – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Considérant que les dépenses relatives au Village retraite de Plessala s'étaleront sur deux exercices comptables, il paraît judicieux que les crédits de paiement s'étalent aussi sur la durée des travaux, soit les années 2023 et 2024.

En conséquence et de façon à ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2023, il convient de voter une autorisation de programme d'un montant de : 300 000 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de voter, pour les travaux du Village Retraite de Plessala le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

	2023	2024
Crédits de paiement	20 000,00 €	280 000,00 €
Total	300 000,00 €	

-PRECISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Accueil Périscolaire Plessala – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Considérant que les dépenses relatives à la construction d'un accueil périscolaire à Plessala s'étaleront sur deux exercices comptables, il paraît judicieux que les crédits de paiement s'étalent aussi sur la durée des travaux, soit les années 2023 et 2024.

En conséquence et de façon à ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2023, il convient de voter une autorisation de programme d'un montant de : 650 000 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de voter, pour les travaux de construction d'un accueil périscolaire à Plessala le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

	2023	2024
Crédits de paiement	200 000,00 €	450 000,00 €
Total	650 000,00 €	

-PRECISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Effacement de réseaux Langourla – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Considérant que seules les études relatives aux effacements de réseaux sur Langourla seront payées en 2023 il paraît judicieux que les crédits de paiement s'étalent sur les années 2023 et 2024.

En conséquence et de façon à ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2023, il convient de voter une autorisation de programme d'un montant de : 330 000 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de voter, pour les effacements de réseaux sur Langourla le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

	2023	2024	2025
Crédits de paiement	10 000,00 €	0,00 €	320 000,00 €
Total	330 000,00 €		

-PRECISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Effacement de réseaux Saint-Jacut – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Considérant que seules les études relatives aux effacements de réseaux sur Saint-Jacut seront payées en 2023 il paraît judicieux que les crédits de paiement s'étalent sur les années 2023 et 2024.

En conséquence et de façon à ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2023, il convient de voter une autorisation de programme d'un montant de : 150 000 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de voter, pour les effacements de réseaux sur Saint-Jacut le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

	2023	2024	2025
Crédits de paiement	10 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €
Total	150 000,00 €		

-PRECISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Effacement de dettes

Suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers des Côtes-d'Armor, Monsieur Le Maire propose d'effacer les dettes de :

Monsieur MEYER Franck (article 6542) pour :

- 584,69 € sur le budget commune.
- 32,31 € sur le budget eau.

Madame MALASSE Lucie (article 6542) pour :

- 76 € sur le budget commune.

Le Conseil Municipal donne son accord

CCAS : versement de la subvention d'équilibre 2023

Afin de pouvoir exercer les missions que la Commune de Le Mené a confiées au CCAS en matière de gestion :

- du pôle social comprenant :

- * l'animation de l'Espace France Services pour lequel la commune perçoit directement en recette de fonctionnement 35 000 € d'aide de l'Etat,
- * le versement des subventions aux associations à vocation sociale,
- * l'organisation des animations Cap'âge,
- * et l'accompagnement des administrés en difficulté,

- du centre de santé,
- du pôle restauration,

il est proposé le versement d'une subvention d'équilibre pour l'année 2023 d'un montant global de 222 250€, se décomposant comme suit :

- pôle social : 52 250 €
- pôle restauration : 120 000 €
- Centre de santé : 50 000 €.

Madame Arlette Hingant, Adjointe aux affaires sociales, précise que le budget Ehpad quant à lui, s'équilibre sans subvention communale.

Au regard de l'importance et de l'intérêt des services et actions portés par le CCAS en faveur de la population, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de la subvention d'équilibre 2023.

France services : demande de subvention

Madame Arlette Hingant, Maire-Adjoint à l'action sociale, rappelle que le réseau France Services poursuit 3 objectifs :

- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents, les Maisons France Services -ou de services publics itinérants, les bus France Services,
- Une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement sur un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet ;
- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'une formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Cette labellisation France Services engage la collectivité à respecter un certain nombre d'engagements en termes de mise à disposition de moyens humains et matériels pour assurer son bon fonctionnement.

En contrepartie, l'État peut octroyer une aide pour accompagner la collectivité dans le financement de ces obligations. Cette dernière s'élèverait pour l'année 2023 à 20 000 € par l'État et 15 000 € par le fonds inter-opérateurs (35 000 € / an).

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour solliciter le versement de cette aide.

Tarifs 2023 transports communaux (cars)

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT donnant au conseil municipal une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune et ainsi les tarifs communaux,

Vu les articles L. 2224-1 et L. 3241-4 du CGCT qui prévoient que les budgets des SPIC communaux exploités en régie doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Considérant que la Mairie exploite en régie un service transport assimilé à un service public commercial,

Suite à l'analyse des dépenses du service transport communal,

Mr le Maire propose de fixer les tarifs de transport 2023 (cars) au prix de 1.60€/km et 22.7€/Heure pour les tarifs chauffeurs.

Mr le Maire souligne que ce tarif sera appliqué essentiellement pour les OGEC et ne sera pas appliqué aux circuits payants (domicile collège). En effet, le tarif domicile collège sera proposé avant la rentrée scolaire sur la base du tarif proposé par le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal valide le tarif de 1.60€/km et 22.7€/Heure pour les transports cars communaux.

TRAVAUX VOIRIE-BATIMENTS

Création d'une aire de stationnement à Plessala

Monsieur Eric Jaffrot, Maire-Adjoint à la voirie et aux espaces verts, informe le Conseil Municipal du manque important de stationnement dans le centre-bourg de la commune déléguée de Plessa-

la. Pour y remédier, il est proposé la création d'une aire de stationnement d'environ 26 places, par requalification de la parcelle AC 47 (superficie de 664 m²) située rue de la Métairie, face à la mairie déléguée.

Ce projet prévoit d'abord un terrassement (décapage de la couche superficielle) puis un simple empiérement/sablage. Enfin, en périphérie de l'aire créée, des traverses en bois fixées au sol serviront de butées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le projet de création d'une aire de stationnement à Plessala ;
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer la déclaration préalable et l'ensemble des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet ;

Ecole publique Plessala : Désamiantage & Déconstruction

Monsieur Yvon Perrin, Maire-Adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal le projet de déconstruction de deux bâtiments de l'école de Plessala qui ne sont plus utiles au fonctionnement de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur Le maire à déposer un permis de démolir et l'ensemble des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet ;
- autorise Monsieur Le maire à lancer la consultation pour la réalisation des travaux

Marché de dératisation

La lutte préventive et curative face aux nuisibles est une nécessité, voire une obligation selon l'affectation de nos bâtiments publics en matière de respect sanitaire. En l'occurrence la dératisation en fait partie.

Dans le cadre du renouvellement du marché de dératisation, une consultation a recueilli deux propositions.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes offres reçues :

Entreprises	Coût annuel HT	Coût HT sur 4 ans
Entreprise FARAGO	5 891,25€ HT	23 565€ HT
Entreprise Neature	5 865€ HT	23 460€ HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- retenir la proposition de l'entreprise NEATURE pour un montant pour 4 ans de 23 460 € HT
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Désamiantage et démolition bâtiment menaçant ruines (SCI Kerfiacavoires – 11, rue des Manoirs – St Goueno).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par jugement (Procédure accélérée au fond) daté du 10 novembre 2022, le tribunal judiciaire de Saint Brieuc a autorisé la commune de Le Mené à démolir le bâtiment propriété de la SCI Kerfiacavoires situé au 11 de la rue des Manoirs à St Gouëno qui menace ruines.

Après diagnostic amiante avant travaux, une procédure de mise en concurrence selon code des marchés publics, a permis d'obtenir plusieurs offres (voir tableau joint)

L'analyse, selon critères de notation du règlement de notation propose de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 « Désamiantage » : Entreprise BS2D – 22950 Trégueux pour un montant de 13218 € TTC
- Lot 2 « Démolition » : Entreprise DEMCOH – 53960 Bonchamps les Laval pour un montant de 16548.24 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider l'offre de l'entreprise BS2D pour un montant de 13218 € TTC (lot 1)
- Valider l'offre de l'entreprise DEMCOH pour un montant de 16548.24 € TTC (lot 2).
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce marché ou documents de cette affaire.

Marché à bons de commande de vêture pour les agents communaux – attribution

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 06 juillet 2022 autorisant le lancement d'un marché à bons de commandes pour l'équipement en vêtements « Haute visibilité », chaussures de sécurité et gants de travail des agents communaux, pour une durée de quatre ans, sur la base d'un montant minimum total de 18 500€ HT sur quatre ans et d'un montant maximum total de 49 000€ HT.

Les critères retenus et leurs pondérations pour l'analyse des offres sont les suivants :

- Le prix est pondéré à 60 % (simulation sur commande)
- La valeur technique pondérée à 40 %

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation et l'analyse des offres reçues

	HT Simulation de commande	Note prix (60 % pondéré)	Note technique (40 % pondéré)	Note globale
SECU WORK	8 581,20€ HT	38,88	40	78,88
SOFIBAC	7 484,35€ HT	44,57	40	84,57
FRANCE SECURITE	Offre incomplète			
QUINCAILLERIE SETIN	5 560,20€ HT	60	40	100
ROUENEL SAS	7 259,92€ HT	45,95	15	61

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- retenir la proposition de la société QUINCAILLERIE SETIN basée à St Briec dans le cadre de ce marché à bons de commande pour une durée de quatre ans.
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Extension de l'éclairage public école et ALSH de Saint Jacut du Mené

Monsieur Yvon Perrin, Maire-Adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal le projet de construction de l'ALSH de St Jacut du Mené qui est en cours et la nécessité d'étudier l'opportunité d'une extension de l'éclairage public.

Les études réalisées par le SDE22, pour la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public du parking de l'ALSH et de l'école de St Jacut du Mené, font état d'un montant estimatif de 18 200,00 € TTC.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de : 10 953,71 €

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider les montants des contributions susmentionnées à verser au SDE22 pour les travaux liés à l'extension de l'éclairage public;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Saint-Jacut-du-Mené / Schéma de gestion des eaux pluviales et de prévention des inondations/ Création de trois bassins de rétention des eaux pluviales.

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la Voirie et aux Espaces Verts, rappelle au conseil municipal la délibération du 11 mars 2021 qui attribue à la société TPAE de Pordic la mission de maîtrise d'œuvre de l'affaire citée en objet.

Outre la mise à jour du plan de gestion des eaux pluviales, ce dossier consiste en la définition puis la réalisation de trois bassins d'orage destinés à tamponner les eaux de ruissellement des trois versants qui irriguent le centre bourg de St Jacut dans le but de rationaliser le risque d'inondation et d'impact sur le milieu naturel.

Après concertation avec Les services de l'Etat (DDTM) et autres services associés (OFB : Office Français de la Biodiversité) le projet global de gestion des eaux pluviales est l'objet d'un Avant-Projet qui prend en compte les opérations suivantes :

- Curage bassin du lotissement de Bellevue : 17150 € HT + 3430 € TVA = 20580 € TTC
- Création bassin 1 : 250370 € HT + 50074 € TVA = 300 444 € TTC
- Création bassin 2 : 79585 € HT + 15917 € TVA = 95 502 € TTC
- Création bassin 3 : 41100 € HT + 8220 € TVA = 49 320 € TTC
- Total AVP : 388205 € HT + 77641 € TVA = 465 846 € TTC

Le Conseil municipal décide de :

- Valider l'Avant-Projet de cette opération pour un montant de 388 205 € HT / 465 846 € TTC
- Solliciter l'aide financière de LCBC au titre de l'exercice de sa compétence GEMAPI sur le volet Prévention des inondations de ce dossier d'investissement,
- Autoriser l'initiation d'un marché de travaux dès que le DCE sera effectif et dès que l'enquête publique sous régime d'autorisation sera échue.
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

ENVIRONNEMENT

AAC des Aulniaux : approbation devis de Mr Thierry Guehenneuc- Scop Avant premières

Monsieur Michel Ulmer, Maire-adjoint à l'environnement, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le devis de Mr Thierry Guehenneuc d'un montant de 3820 € HT pour l'assistance à l'entretien et la valorisation des boisements de l'AAC des Aulniaux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

EDUCATION

Dispositif « Argent de Poche »

Madame Roselyne Rocaboy, Maire-adjointe à l'éducation, indique aux membres du conseil que le dispositif « Argent de Poche » consiste à proposer aux jeunes, de 16 à 18 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées.

Pour permettre aux jeunes de la commune :

- De trouver « un petit boulot » à un âge où les propositions sont rares,
- De découvrir la commune,
- De découvrir le travail en équipe,
- De s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- De valoriser leur image aux yeux des adultes.

Pour 2022, 1ère expérience sur l'été et vacances d'automne, 14 jeunes (8 filles et 6 garçons), 74 missions de 3h30, 1110€ d'indemnisation, 370€ de subvention de la CAF (5€ par mission) et 740€ en reste à charge de la commune.

Le Maire propose donc de mettre en place un dispositif pour l'année 2023 dans les conditions suivantes :

- consacrer un budget de 1800 €, (120 missions)
- Signature d'un contrat pour la participation à des travaux simples d'ordre technique pour le compte de la commune

- Interventions des jeunes candidats par créneau de 3 h 30 par jour sur une matinée ou un après-midi incluant 30 minutes de pause
- Rémunération fixée à 15 € pour chaque créneau, soit une durée de mission effective de 3 h, à verser à l'issue de la fin du contrat,
- Encadrement assuré par des agents communaux ou des élus.

Après échange, le Conseil Municipal,

- décide de mettre en place le dispositif « Argent de Poche »
- fixe le tarif de 15 € par mission de 3 h 30
- fixe 1800 € de budget « Argent de Poche »
- autorise Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision et à demander une aide financière à la CAF.

Voyage à Paris et visite de l'Assemblée Nationale du 24 au 26 octobre 2023

Le Conseil Municipal des Enfants et l'Assemblée Municipale des Jeunes proposent un voyage à Paris avec visite de l'Assemblée Nationale, du Sénat et d'un musée du 24 au 26 octobre 2023.

La sortie est prévue pour 12 élus du CME, 9 jeunes de l'AMJ, 3 animateurs, 16 élus et 1 chauffeur.

Sur proposition de Madame Roselyne Rocaboy, Maire adjointe en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la participation financière des membres du CME, de l'AMJ, des animateurs et des élus.

Après échange, le Conseil Municipal valide la prise en charge des frais engagés par la commune pour l'ensemble des participants pour le séjour à Paris du 24 au 26 octobre :

VIE ASSOCIATIVE-SPORT- CULTURE-COMMUNICATION

USP : Remboursement des matériaux et achats engagés

Monsieur Cyril Conan, Maire-Adjoint à la vie associative, soumet au Conseil la proposition de remboursement des frais engagés d'un montant d 920,67 € TTC par l'USP dans le cadre des aménagements des locaux de rangement.

Le Conseil municipal donne son accord.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rénovation énergétique du centre culturel Mosaïque : attribution des marchés

Monsieur Daboudet, Maire, informe qu'un financement d'une montant de 250 000 € a été attribué au projet au titre du fonds vert. Cela vient s'ajouter au financement européen FEDER déjà attribué, pour un montant de 447 912,96€.

Ces deux financements, par le niveau d'exigence des critères de sélection qu'ils imposent, prouvent la qualité du projet et viennent confirmer l'intérêt de fixer des objectifs énergétiques ambitieux.

Par ailleurs, l'analyse des offres des entreprises conduit aux résultats suivants :

Lot 1 : Etanchéité

Classement	Entreprise	Prix (€ HT)	Note globale sur 100 (prix + technique)
1	Guindé	161 361,34	93
2	Deniel	203 622,00	92
3	SMAC	253 694,00	85 + 5 = 90*

*le prix proposé contient une variante de 40 862,50 € HT qui ajouterait 5 point à la note prix

Lot 2 : Bardage

Classement	Entreprise	Prix (€ HT)	Note globale sur 100 (prix + technique)
1	Guindé	182 635,34	79

Lot 3 : Menuiseries

Classement	Entreprise	Prix (€ HT)	Note globale sur 100 (prix + technique)
1	AMCP	77 500,00	90

Lot 4 : Serrurerie

Classement	Entreprise	Prix (€ HT)	Note globale sur 100 (prix + technique)
1	LH Metal	58 334,00	91

Lot 5 : Peinture

Classement	Entreprise	Prix (€ HT)	Note globale sur 100 (prix + technique)
1	Marjot peinture	3 521,75	100

Lot 6 : Chauffage, ventilation, climatisation

Classement	Entreprise	Prix (€ HT)	Note globale sur 100 (prix + technique)
1	Hervé Thermique	133 578,00	90

Lot 7 : Electricité

Classement	Entreprise	Prix (€ HT)	Note globale sur 100 (prix + technique)
1	Allez et Cie	34 064,64	100
2	Le Bohec	34 658,92	99
3	SNEF	43 000,00	78

Lot 8 : Photovoltaïque

Classement	Entreprise	Prix (€ HT)	Note globale sur 100 (prix + technique)
1	Allez et Cie	41 293,27	96
2	JPF	37 072,67	73
3	Avel Thor Solaire	44 689,00	42

Monsieur Daboudet propose de retenir les premières entreprises de chacun des lots pour un montant total de 692 288,68 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir au Maire pour signer les marchés.

QUESTIONS DIVERSES**Avenant n°1 – convention CDG 22 relative à l'infogérance informatique**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil la proposition d'avenant n°1 à la convention du CDG 22 relative à l'infogérance informatique qui inclut à présent les écoles et les accueils périscolaires dans le périmètre d'intervention et exclut les EHPAD qui souscriront une convention spécifique. La contribution est portée à compter du 1^{er} mai à 2214 € mensuelle.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir au Maire pour signer cet avenant n°1.

Restructuration et extension de la salle des fêtes de St Jacut du Mené- réfection réseau eaux pluviales-avenant

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration et d'extension de la salle des fêtes de St Jacut du Mené.

Il rappelle également la délibération validant l'APD d'un montant estimatif de 1 077 500 € HT en date du 12 novembre 2020 .

Monsieur l'adjoint aux affaires techniques explique au Conseil Municipal que suite au contrôle vidéo réalisé le 4 avril dernier, il a été constaté que le réseau d'eaux pluviales existant était détérioré au niveau de l'ancienne cuisine en particulier (buse cassée) .

La proposition de reprise du réseau d'eaux pluviales détérioré par l'entreprise C.R.D , nécessite la validation :

- de l'avenant n°2 en plus-value au lot 2 démolition, VRD, GO de l'entreprise CRD FL construction domiciliée à Jugon-Les Lacs, décomposé de la manière suivante :

- montant initial de 300 000,00 € HT soit 360 000,00 € TTC
- avenant en moins-value n° 1 de 81 489,65 € HT soit 97 787,58 € TTC
- avenant en plus-value n°2 de 11 880,81 € HT soit 14 256,97 € TTC
- nouveau montant de 230 391,16 € HT soit 276 469,39 € TTC

Le Conseil Municipal décide de :

-Approuver la proposition d'avenant n°2 au lot 2 démolition, VRD, GO de l'entreprise CRD FL construction, portant le nouveau montant total du marché à 230 391,16 € HT soit 276 469,39 € TTC.

-Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Marché d'approvisionnement en bois énergie

La consultation pour le renouvellement du marché de fourniture de bois énergie pour l'alimentation des chaufferies a débouché sur deux offres.

Classement	Entreprise	Prix (€ HT/Tonne)	Note globale (prix et technique)
1	Kunkel (fournisseur actuel)	72,00	84
2	Béma	122,00	71

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Kunkel.

Demande d'acquisition d'un chemin d'exploitation à Langourla

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Mme et Mr Lucas de Langourla ainsi que Mr Michel Ulmer, Maire-délégué de Langourla pour l'acquisition d'un chemin d'exploitation à Brandesec dans le cadre de leur projet de reconstruction du bâtiment d'exploitation qui a été détruit lors d'un incendie.

Cette demande a soulevé un débat sur la question du précédent créé, et de façon plus générale, sur l'intérêt de préserver autant que faire se peut, ce patrimoine commun que sont les chemins d'exploitation, utiles certes, pour la desserte des parcelles agricoles mais également pour des usages autres tels que la randonnée ou la chasse.

Conscients de la nécessité de répondre à l'attente de Mme et Mr Lucas pour que leur projet puisse aboutir dans le respect des préconisations des services instructeurs, le Conseil Municipal, après échange contradictoire, décide par 16 voix pour, 10 abstentions et 8 contre, de privilégier un échange de surface plutôt qu'une cession globale du chemin d'exploitation.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire tient à féliciter au nom du Conseil les organisateurs du Circuit du Mené. La 40^{ème} édition a tenu toutes ses promesses en permettant d'assister à un spectacle magnifique qui a tenu en haleine le public toute la journée grâce au grand écran installé.

Salle de sport de Plessala: il a été renouvelé la demande de pose d'un médium sur la partie gradins pour assurer un minimum de confort aux spectateurs. Un accord de principe a été donné.

Les rencontres TEPOS se dérouleront du 27 au 30 septembre dans la CC des Monts du Lyonnais. Les sujets abordés sont larges et peuvent intéresser les élus de toutes les commissions. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Florian Grass.

Diffusion du film du séjour au ski des enfants pour finir sur une note de bonne humeur !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Le Maire,

Gérard Daboudet



Le secrétaire de séance,

André Chénel

